



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 3 au 5 Octobre 2025 est assurée par :

M. Maurice DELIANCE au 06.40.19.56.16

INFORMATIONS : ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON



L'Assemblée générale de début de saison aura lieu le samedi matin 18 Octobre 2025 à 9 heures à l'Auditorium de PERONNAS (appel des clubs à 8 H 30).

Le dossier de l'AG sera envoyé sur les boîtes mail des clubs et de leur président le Vendredi 3 Octobre 2025.

Cet avis tient lieu de convocation.

A TOUS LES CLUBS



1- RAPPEL CONCERNANT LES FEUILLES DE MATCH

Les FMI ou feuilles de match « papier » doivent obligatoirement être transmises au plus tard le **dimanche à 20 heures** (sous peine d'amende) Il est demandé aux clubs de se référer à l'article 33 des règlements sportifs du District

Nous vous rappelons qu'avec la nouvelle FMI les clubs ne remonte que les matchs pour lesquels ils jouent à domicile.

Pour la préparation c'est uniquement via le site <https://fmi.fff.fr> accessible depuis un ordinateur ou bien une tablette.

2- Pour toute correspondance par mail : les clubs sont priés d'écrire **uniquement** avec **la boîte mail officielle du club** sur : **district@ain.fff.fr**

3- Discipline : Tout licencié exclu du terrain doit faire parvenir **systematiquement et obligatoirement un rapport à la Commission de Discipline avant le mardi midi qui suit la rencontre.**

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 30 Septembre 2025

Présents : Grégory BESSET, Jean Noel TARTARIN, Baptiste PIQUET, Romain COGNARD, Abdeslam MOUSSATEN, Hamid TOUZANI, Anthony TARTARIN, Vincent BERTILLOT, Denis BLANC

Visio : Olivier GUICHERD, Guillaume STRIPPOLI

Invité : Christophe SABIN (venu offrir le verre de l'amitié pour son départ de la CDA, encore merci à lui pour son investissement au sein de la CDA ces deux dernières saisons)

Suite à un article paru dans le journal local samedi 27 septembre s'appuyant en partie sur notre PV de la semaine dernière, la CDA tient à préciser qu'elle n'a jamais évoqué de violences dont aurait été victime un arbitre mais bien de « violents incidents » auxquels il a dû faire face sur un terrain.

La CDA réitère son soutien à notre collègue choqué par ce qu'il a vécu ce jour-là. Pour le reste, le dossier étant en instruction auprès de la commission de discipline du district, la CDA se gardera de tout commentaire avant que l'affaire ne soit jugée.

La CDA tient à rappeler quelques règles de fonctionnement qui ne sont pas toujours correctement appliquées (connues ?) par les uns et les autres :

- 1) Si un arbitre constate qu'un **joueur est vêtu d'un équipement non conforme** pendant une rencontre, il doit le refouler du terrain pour qu'il le mette en conformité. En aucun cas **cet acte ne doit s'accompagner d'une sanction administrative**, même en cas de récidive (mais rien n'empêche l'arbitre de faire patienter le récalcitrant le temps qu'il le souhaite avant de lui permettre de revenir sur la pelouse...)
- 2) Les arbitres assistants semi officiels sont obligatoires des U17 aux seniors D4, si une équipe ne peut pas en fournir l'équipe adverse est prioritaire si elle possède un 2^e semi officiel, sinon c'est à l'équipe déficitaire de proposer un arbitre assistant qui dans ce cas ne pourra pas signaler les hors-jeux. Un arbitre officiel qui serait présent sur les lieux du match et disponible n'est pas spécialement prioritaire bien que les clubs aient le droit d'estimer (à juste titre) que son statut est un gage de bonne capacité, **à condition que ce dernier soit majeur**. La CDA alerte les clubs sur le fait de **ne pas mettre de mineur en tant qu'arbitre assistant sur un match** (même dans les catégories jeunes) afin de prévenir tout problème.
Par ailleurs, si un arbitre officiel assiste bénévolement sur un match il reste au niveau d'un arbitre semi officiel et n'a pas à signaler les fautes ni les buts.
- 3) Les réserves techniques concernent uniquement les fautes commises par l'arbitre concernant la mauvaise application des Lois du Jeu et doivent être déposées sur le terrain au moment du fait de jeu concerné et avant la reprise du jeu. Tous les faits concernant un aspect réglementaire sont consignés dans les réserves (d'avant ou d'après match). Pour les faits concernant un comportement quelconque il s'agira d'une observation d'après match et d'un rapport à envoyer au district.

La CDA alerte fortement les clubs sur **l'utilisation des réseaux sociaux et en particulier sur des messages désagréables voire insultants envoyés** parfois directement aux arbitres : le district se montrera intraitable pour identifier et faire sanctionner leurs auteurs

La CDA rappelle que seuls les licenciés étant inscrits sur la feuille de match peuvent se situer sur le terrain, à l'intérieur des mains courantes et sur les bancs (de touche ou de délégué), toute autre personne, quelle qu'elle soit doit se trouver à l'extérieur des mains courantes pendant le déroulement du match

La CDA rappelle aux clubs de **bien penser à vérifier si un arbitre est désigné sur leur match et à le prévenir** en cas de forfait ou de changement de date, lieu ou horaire d'un match (même si ce

changement a été fait dans les délais), si un arbitre se déplace inutilement les frais de déplacement sont dus par le club ayant oublié de le prévenir ; de même la CDA insiste auprès de ses arbitres pour qu'ils soient **vigilants dans la lecture de leur désignation** afin de prendre connaissance des changements qui auraient pu être effectués.

Les coordonnées de tous les arbitres ainsi que leur club de couverture sont disponibles sur le site du district, rubrique « documents » onglet « arbitrage ».

Cette saison et dans le but de **continuer à améliorer les relations et le dialogue avec les clubs**, la CDA propose aux coachs, dirigeants ou joueurs qui le souhaitent d'assister à une séance de la CDA en tant qu'invité. Merci de contacter le district pour ceux qui seraient intéressés.

Nouveau protocole 2025-2026 : Tous les arbitres ayant réussi les tests physiques lors de la rentrée pourront potentiellement doubler les week end SAUF s'ils ont indiqué une indisponibilité sur leur PDO. Tous les arbitres disponibles samedi et dimanche et ayant réussi les tests seront considérés comme volontaires pour doubler.

Les arbitres volontaires pour doubler ne doivent donc plus se signaler auprès de la CDA par contre il est INDISPENSABLE de correctement compléter ses indisponibilités sur l'espace officiel.

Précision importante : Les arbitres doublent le week end en cas de besoin, réussir les tests physiques n'engage en AUCUN CAS la CDA à faire doubler, celle-ci restant totalement souveraine dans ses désignations.

La CDA précise aux arbitres qu'en l'état actuel, il n'est **pas possible d'indiquer automatiquement une exclusion pour deux cartons blancs ou pour un blanc et un jaune sur les FMI**, les tablettes n'étant pour l'instant pas configurées pour. Nous demandons donc bien aux arbitres dans ces cas-là d'ajouter un carton rouge sur la FMI et de **bien signaler dans leur rapport les motifs précis** qui ont conduit à celui-ci.

Courriers des arbitres :

Denis BLANC, rapport d'observation d'un jeune arbitre stagiaire,

Maxence RICHIR, arrêt de travail du 24 septembre au 1^{er} octobre,

Michael KREUTNER, courrier concernant l'avancement de sa demande de licence, réponse faite

Rémi TISSERAND, annonçant prendre une année sabbatique d'arbitrage,

Abderrahman AOUZIOU, courrier rappelant qu'il est seulement disponible les samedis pour arbitrer mais indisponible les dimanches pour raison professionnelle, la CDA, en accord avec la commission du statut de l'arbitrage et les règlements du district rappelle **qu'un arbitre doit obligatoirement officier dans sa catégorie (donc en sénior pour un arbitre sénior et donc principalement le dimanche)**, si la CDA peut à la marge faire un geste ponctuellement pour aider un club et un arbitre, elle ne peut passer outre les règlements au risque de créer un précédent inéquitable et prendre le risque de ne pas avoir assez d'arbitres pour couvrir les matchs séniors,

Valentin RION, annonçant un changement d'adresse, modification faite. La CDA précise qu'un arbitre habitant dans un autre département que l'Ain n'est indemnisé sur ses frais de déplacement que lorsqu'il franchit la frontière pour entrer dans le département de l'Ain,

Valentin RION, courrier annonçant s'être déplacé inutilement sur un match U17 à la suite d'un forfait pour lequel il n'a pas été prévenu, cf rappel plus haut concernant les obligations des clubs à ce sujet,

Noa MAZUIR, prolongement de l'arrêt médical jusqu'au 15 octobre,

Hamid TOUZANI, certificat médical du 27 septembre au 3 octobre 2025,

Murat BOLAT, courrier relatant des incidents et des messages insultants à la suite du match St Martin du Mont/Hautecourt en sénior D2 du dimanche 28 septembre, **ces agissements, que la CDA condamne fermement**, vont être traités par la commission compétente. La CDA par ailleurs rappelle qu'il est formellement **interdit sous peine de sanction, de demander à un arbitre de retirer de la feuille de match des cartons reçus pendant la rencontre**, merci aux arbitres de ne pas hésiter à faire remonter ces pratiques qui donnent une mauvaise image du football, lorsqu'elles se produisent,

Saïd IGUIDAR, rapport concernant des incidents survenus lors du match OSR/FC BRESSANS en U17 samedi 27 septembre, dossier transmis à la commission compétente. La CDA demande aux clubs,

même en cas de désaccord sur les décisions prises par l'arbitre dans ce match, de **veiller au respect de la personne et de sa fonction** (lui serrer la main à la fin du match, le considérer avec respect, signer la tablette...)

Guillaume MANCEAUX, courrier félicitant et remerciant les clubs de Chaneins et de Fareins pour leur accueil et leur attitude à la suite du match entre les équipes en sénior D4 dimanche 28 septembre, Quelvino MASCARENHAS VIEIRA, rapport concernant des incidents sur le match U17 Bourg ACCFT/Essor Bresse Saône du samedi 27 septembre lors duquel il était présent en tant qu'éducateur, dossier transmis à la commission compétente. La CDA rappelle que sur les rencontres sur lesquelles officient des **arbitres bénévoles, ceux-ci ont les mêmes droits, devoirs et obligations que les arbitres officiels**, ils peuvent (et doivent le cas échéant) mettre des cartons et les indiquer sur la FMI, Christopher GARCIA, envoi dossier médical, la CDA rappelle que **le district ne peut pas valider un dossier s'il n'est pas complet** et si l'arbitre n'a pas effectué les examens médicaux préconisés, Fouzy BENAFITOU, message concernant une inversion de match puis un forfait de dernière minute, Florian LABALME, demande concernant une réserve d'avant match, la CDA précise que les arbitres n'ont pas à effectuer de rapport pour ce genre de réserves, Fiona BUELLET, échange concernant les horaires de ses désignations, Kévin BONNOT, question concernant le suivi d'un jeune arbitre stagiaire, la CDA rappelle aux arbitres qu'ils **doivent deux actions par saison à la CDA** sans que celles-ci ne soient indemnisées (cf RI de la CDA),

Alexia GARNIER et Lulzim KRASNIQI, demandes concernant le 2^e tour de la coupe de France féminine et le 3^e tour de la Coupe Gambardella, réponses faites. La CDA demande aux arbitres de **bien penser à se tenir au courant des règlements concernant les compétitions sur lesquels ils officient** en se rendant sur les sites du district et/ou de la Ligue,

Corentin GUIDEZ, à propos d'une indisponibilité tardive, la CDA réitère sa demande auprès des arbitres de bien penser à notifier leurs indisponibilités en temps et en heure (pour rappel : 15 jours avant)

Abdou Mbae NASSERDINE, échange concernant un bug informatique sur la rencontre U17 Dombes Bresse/Trévoux le samedi 27 septembre, la CDA rappelle aux arbitres **qu'en aucun cas et sous aucun prétexte un match ne doit débiter sans feuille de match et vérification des licences**. Si la FMI ne fonctionne pas l'arbitre doit exiger une feuille de match papier et une présentation des licences.

Par ailleurs pour éviter tout souci technique la CDA conseille aux arbitres de **bien prendre en photo la feuille de match** afin de pouvoir réaliser leurs rapports.

Courriers des clubs :

ISN FC Chaneins, courrier concernant les désignations de son arbitre sur les matchs de sa poule, la CDA en profite pour rappeler le principe suivant : **le critère « arbitre officiant sur la poule de son club » n'est pris en compte que pour les 5 derniers de la saison ET uniquement sur les matchs à enjeux**, ceci afin d'éviter que les arbitres effectuent de trop longs déplacements (surtout sur les divisions où les poules sont régionalisées) et donc d'engendrer trop de frais. Par ailleurs, utiliser ce critère rendrait les désignations de facto quasiment impossible. La CDA estime par ailleurs que **l'honnêteté et la probité de ses arbitres n'a pas à être remise en question**, même quand ils arbitrent des clubs appartenant à la même poule que celui qu'ils couvrent (surtout en début de saison).

PVFC Oyonnax, courrier relatant des incidents et des propos sur le match sénior D1 Foissiat/PVFC du dimanche 21 septembre, dossier transmis à la commission compétente pour traitement,

Ain Sud, échange concernant une arbitre du club et renseignements sur les arbitres indépendants, la liste des arbitres et leurs clubs de couverture sont disponibles sur le site du district, la CDA invite les clubs à activer des formations internes pour recruter et fidéliser les jeunes arbitres, la CDA remercie le club d'Ain Sud et son président pour son écoute et sa compréhension, **une réunion se tiendra prochainement au sein du club** avec la CDA pour envisager des actions autour de l'arbitrage,

CS Belley et FC Veyle Saône, demandes concernant la formation initiale en arbitrage des 26 octobre, 1^{er} et 2 novembre, la CDA confirme que la formation est complète (et s'en réjouit) et qu'il lui est impossible d'ajouter des candidats, cependant **une seconde FIA se déroulera les 3, 10 et 11 janvier 2026** et les inscriptions sont d'ores et déjà possibles sur le site de la Ligue (rubrique arbitrage), par ailleurs il est tout à fait possible d'inscrire un candidat sur une FIA dispensée dans un autre district,

FC Bellignat, demande concernant un candidat pour la FIA, en accord avec la commission du statut de l'arbitrage, **la CDA rappelle qu'un arbitre ne peut s'inscrire à une formation initiale pour couvrir un club si son domicile est situé à plus de 50km du siège** dudit club,

Foot 3 Rivières, courrier d'excuses envers l'arbitre de la part d'un joueur ayant reçu un carton rouge sur la rencontre Foot 3 Rivières/Bresse Foot 01 en sénior D3 le dimanche 28 septembre, la CDA salue cette attention et remercie le joueur et son club pour cette preuve d'honnêteté et de fair play,

FC Manziat, courrier concernant l'arrêt d'un match pendant 50mn suite à une blessure, **la CDA précise que le délai d'interruption d'un match plafonné à 45mn ne concerne que les intempéries et problèmes techniques**, concernant les blessures le délai d'interruption est à l'appréciation de l'arbitre et ne relève donc pas d'une faute technique, dont la réserve doit de toute façon être déposée avant la reprise du jeu,

FC Injoux-Génissiat, courrier concernant une interrogation suite à la décision d'un arbitre sur le match Bourg Sud/Injoux Génissiat en sénior D4 du dimanche 20 septembre à propos du port d'un équipement non conforme par un joueur (cf rappel aux Lois du Jeu en préambule)

Divers :

Benoît Chandelier, CTDA du district de la Loire, concernant le transfert d'un dossier arbitre dans notre district,

Eric Canard, membre commission sportive du district, remarque concernant la présence d'un arbitre assistant mineur sur le match Plaine Tonique/Viriat en sénior D3 du dimanche 21 septembre, cf rappel plus haut concernant les arbitres assistants,

Laurence Grangeon, co-présidente du FC Bords De Veyle, échange et demandes concernant un incident sur le match FC Bressans/FC Bords de Veyle du dimanche 28 septembre en sénior D2, investigations en cours de la part de la CDA,

La CDA informe les arbitres concernés que **les tests de rattrapage** pour ceux qui les ont ratés lors de la journée de rentrée des arbitres, ou ceux qui ont été absents, auront lieu **le samedi 13 décembre** (informations à suivre). Merci d'en prendre bonne note il n'y aura aucun autre rattrapage durant la saison.

Le championnat de France FUTSAL des pompiers aura lieu dans l'Ain en février 2026, à cette occasion la CDA fournira des arbitres pour officier : afin de compléter le nombre d'arbitres formés à la pratique du FUTSAL, **la CDA va organiser une formation pour les arbitres** intéressés, merci à ces derniers de se faire connaître auprès de la CDA

La FFF organise en ce moment la **4^e édition de la Coupe de France des arbitres**, nous incitons fortement nos arbitres à participer à cette action ludique qui permet de réviser les Lois du Jeu en s'amusant, en se rendant sur leur PDO

La CDA tient à féliciter le club de l'ESB Marboz pour son très beau geste de fairplay lors du match Marboz/Valserhône en sénior D1 du dimanche 27 septembre ; à la suite d'un but marqué malencontreusement à la 88^{ème} minute en voulant rendre le ballon à l'adversaire et qui a échauffé les esprits alors que le score était de 1 à 0 pour Valserhône, les joueurs marboziens ont reconnu qu'ils ne méritaient pas cette égalisation et ont laissé leurs adversaires inscrire un but en contrepartie, entraînant ainsi leur propre défaite. Bravo pour cette attitude qui prouve que l'esprit du jeu et l'honnêteté peuvent (parfois) primer sur l'enjeu.

Rappel : La soirée en l'honneur des nouveaux arbitres formés lors de la saison 2024-2025, aura lieu **le 5 décembre lors du match FBBP/Sochaux**, (et non le 7 novembre qui sera la soirée des récompenses du district). Les arbitres concernés ont reçu un message d'invitation, merci à eux de penser à y répondre pour le 13 octobre (délai de rigueur)

Prochaine réunion : mardi 7 octobre à 18H

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire
Baptiste PIQUET

FORMATION INITIALE ARBITRE

Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant

La première formation initiale pour devenir arbitre officiel organisée par le District de l'Ain, sera organisée sur les dates suivantes (présence obligatoire sur les 3 jours) :

- Dimanche 26 Septembre 2025 sur 1 jour
- Samedi 4 Octobre 2025 sur 1 jour
- Dimanche 12 Novembre 2025 sur 1 journée (examen théorique)

Les inscriptions sont à effectuer sur le lien suivant afin de compléter le dossier de candidature.

<https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>
ou [Formation Initiale d'Arbitre \(fff.fr\)](https://www.fff.fr)

Une seconde formation initiale en arbitrage sera organisée au District de l'Ain de Football aux dates suivantes :

- Samedi 03 Janvier 2026 de 8h30 à 17h30
- Dimanche 04 Janvier 2026 de 8h30 à 17h30
- Samedi 10 Janvier 2026 de 8h30 à 17h30

RAPPEL PARAMETRES COMPTE PORTAIL OFFICIEL

Certains arbitres ont fait une demande depuis le compte FFF pour se rendre anonyme sur les sites Internet.

Depuis quelques semaines cette anonymisation est prise en compte sur les sites L&D, donc ceux-ci apparaissent comme anonyme sur leurs désignations. Par conséquent, les clubs ne peuvent pas connaître l'identité de l'officiel sur le match et ne parviennent pas à les prévenir de tous changements sur le match -lieu, horaires, annulation, ...)

Merci de vérifier et de modifier ce paramètre en ayant la possibilité de retirer cette anonymisation depuis le compte FFF dans la rubrique "Mes Licences et Rôles".

ETAT DES LIEUX RENOUVELLEMENT ARBITRES 2025/2026

Vous trouverez à des fins d'un meilleur suivi pour les clubs et les arbitres, un tableau à la date du **02 Octobre 2025** faisant apparaître les dossiers médicaux d'arbitres (DMA) reçus et traités par le District, mais aussi les demandes de licences faites par les clubs.

LEGENDE DMA :

DMA VALIDE	EN ATTENTE CMD	DOSSIER INCOMPLET	AUCUN DMA RECU
------------	----------------	-------------------	----------------

Nom	Prénom	Certificat médical (district)	Licence effectuée (club)
ALTAN	IZZET	02/07/2025	01/07/2025
AOUZIOU	ABDERRAHMAN	08/09/2025	01/07/2025
BAUDRY	TOM	05/09/2025	01/07/2025
BEN ALI	MOHAMED	03/09/2025	13/07/2025
BEN FEKIH HASSEN	IHEB	11/06/2025	01/07/2025
BEN HADJ	SAYANE	25/08/2025	21/07/2025
BENAFITOU	FOUZY	29/08/2025	08/07/2025
BENDELLAH	YAHYA		15/09/2025
BERARDAN	OLIVIER		

BERRISS	NOUR EDDINE	12/05/2025	01/07/2025
BERTUIT	MAËL	24/08/2025	02/08/2025
BESSET	GREGORY	17/06/2025	01/07/2025
BLANC	DENIS	02/07/2025	01/07/2025
BOLAT	MURAT	15/07/2025	19/07/2025
BOLLIET	ALEXIS	18/08/2025	25/07/2025
BOLUEN	ALEXIS	08/09/2025	01/08/2025
BONNET THEVENON	JULES	21/07/2025	06/07/2025
BONNOT	KEVIN	29/08/2025	01/07/2025
BOUALIA	WASSIM	28/08/2025	10/07/2025
BOUILLEUX	GREGORY	01/10/2025	21/08/2025
BOUILLON	RAPHAEL	18/08/2025	01/07/2025
BOULIVAN	NOAM		31/07/2025
BOURDAIS	LEO	18/08/2025	03/07/2025
BOURGEAY	MATTEO	02/09/2025	29/08/2025
BOUSSEBHA	SALAH		
BOUSSELIN	LINO	21/07/2025	01/07/2025
BROYER	LOUIS	18/08/2025	09/07/2025
BUELLET	FIONA	02/09/2025	01/07/2025
CALARD	LUCAS		
CASTANHEIROS	CAMERON		
CELLIER DEVAUX	ALEXANDRE	20/07/2025	01/07/2025
CELLIER DEVAUX (Ligue FEM)	CHARLOTTE		02/07/2025
CEVASCO	LUKAS	26/09/2025	20/08/2025
CHABAUD (R3)	LOIC		
CHENE	ANTHONY		
CHERCHARI	PATRICK	28/08/2025	07/07/2025
CIFTCI	YASIN	10/07/2025	21/07/2025
CINQUINO	LENI	26/08/2025	26/08/2025
CISSOKHO	SAMBA	17/07/2025	03/07/2025
COCHET	LUDOVIC	03/07/2025	01/07/2025
COEURDASSIER	EVAN	26/07/2025	04/08/2025
COGNARD	ROMAIN	16/07/2025	17/07/2025
COURY	HELENA	01/07/2025	01/07/2025
CULIERAS	ROBIN		26/07/2025
DAHBI	HOSSAM		
DAOUARA	GHAZI	27/04/2025	06/07/2025
DEGIRMENCI	ABDULLAH	17/09/2025	22/07/2025
DELQUIGNIES	JASON		
DELRIEU	GILLES		
DENIS	FREDERIC	10/07/2025	10/07/2025
DE SA	JUAN	07/07/2025	07/08/2025
DESMONTS	ARNAUD		
DIABY	SALIMOU		
DISCH LEBRESNE	EMMA		
DUPAIN	TIMOLEON		20/08/2025
DUQUENOY	REMI	09/07/2025	01/07/2025
DURAN	EREN		
EL BARHMI	WALIDE		
EL YAGOUBI	AMINE		
EVIEUX	MICKAEL	02/07/2025	15/07/2025
FELIX	MICKAEL	08/07/2025	27/08/2025

FERNANDEZ	ALEXANDRE	15/05/2025	29/07/2025
FERREIRA DA MOTA	JIMMY	26/08/2025	01/07/2025
FLEURY	FREDERIC	13/06/2025	11/07/2025
FORGERON	KEVIN	21/07/2025	18/07/2025
FRANCOIS	FLORIAN		
FRENDON	THOMAS	21/07/2025	01/07/2025
GAILLARD	DAVID	16/06/2025	09/07/2025
GAILLARDON	LAURA	18/08/2025	02/09/2025
GALLIOT	LOIC	01/07/2025	01/07/2025
GARCIA	CHRISTOPHER	09/09/2025	10/07/2025
GARNIER	ALEXIA	31/08/2025	31/08/2025
GAUTHERET	EVANN	18/08/2025	01/07/2025
GHELLAB	TARIK	24/06/2025	01/07/2025
GIGLIANO	ELISA	19/05/2025	01/07/2025
GIMENEZ	GABRIEL	11/07/2025	09/07/2025
GMILI	NACIM		
GOUTTEFANGEAS	ROMAIN		24/07/2025
GRAU	OCEANE	18/08/2025	01/07/2025
GREGORI MARTINEZ	DAVID	23/07/2025	07/07/2025
GUIDEZ CHAFFURIN	CORENTIN	08/09/2025	
GULER (AA R3)	NECATI		01/07/2025
GUYON	Thomas		02/09/2025
HAKAS	ZAKARYA		
HARISS	ADAM		03/07/2025
HERMANN	PIERRE	11/06/2025	07/07/2025
HOANG	THE CUONG	17/07/2025	31/07/2025
HYVERNAT	HUGO	09/07/2025	03/07/2025
HYVERNAT	LUC	11/07/2025	21/07/2025
IGUIDAR	SAID	09/07/2025	01/07/2025
JAOUAB	ADIL	02/07/2025	04/07/2025
JARJAVAL (R3)	ROMAIN		01/07/2025
JAYR	GABIN	19/07/2025	01/07/2025
JOSSIER	ADRIEN		
KADRIU	SEID	24/05/2025	21/07/2025
KECHICHE	ILAN		22/09/2025
KEITA	ALY	19/08/2025	01/07/2025
KEMMOUN	MARWAN	05/09/2025	01/07/2025
KHIYI	YOUNES		
KILINC	ERDOGAN	01/07/2025	01/07/2025
KOCHISAR NAZIK	SELIM	19/08/2025	01/07/2025
KONTE	IBRAHIMA		25/08/2025
KRACHE	YOUCEF	24/07/2025	24/07/2025
KRASNIQI	LULZIM	12/09/2025	25/07/2025
KRIMOU	ABDELTIF		06/08/2025
LABALME	FLORIAN	20/07/2025	15/07/2025
LACOSSE	DOMINIQUE	18/08/2025	01/07/2025
LANDAIS	YANN	26/06/2025	01/07/2025
LARGERON	ADRIEN		03/09/2025
LAURET	JONAS		
LE GUENNE	VICTOR		19/07/2025
LEBEAUX	ALEXANDRE	22/09/2025	08/07/2025
LOPES DA SILVA	NICOLAS		

LOZACHMEUR	YOHAN		01/07/2025
M'SAHEL	HICHAME		
MALARA	SIMEO	21/07/2025	01/07/2025
MANCEAUX ROUVRAY	GUILLAUME	18/08/2025	10/07/2025
MASCARENHAS VIEIRA	QUELVINO	24/08/2025	01/07/2025
MASIA	PATRICE	29/08/2025	24/08/2025
MAZUIR	JONATHAN	14/04/2025	01/07/2025
MAZUIR	JULIEN	19/06/2025	01/07/2025
MAZUIR	NOA	19/06/2025	01/07/2025
MENIGOZ	FABIEN	03/06/2025	08/07/2025
MILLET	STEVEN	08/07/2025	01/07/2025
MOLLICONE	LORIANO	21/08/2025	15/07/2025
MONTI	ANTONIN	01/07/2025	03/07/2025
MOOG	NICOLAS	24/06/2025	01/07/2025
MOUREAUX	UGO	07/07/2025	01/07/2025
MOUSSATEN	ABDESLAM	19/08/2025	04/08/2025
MTAALLAH	SALIM	22/07/2025	09/07/2025
MUFFAT JEANDET	FLORIAN	12/06/2025	01/07/2025
MURAT	VINCENT	06/06/2025	01/07/2025
N'GUYEN BUTTIN	TRA	05/07/2025	01/07/2025
NASSERDINE	ABDOU MBAE	23/07/2025	27/08/2025
NOEL	FRANCK	10/07/2025	01/07/2025
NONINCKX	RUDY	18/08/2025	01/07/2025
NOURI	FRANCOIS HAMID	19/05/2025	01/07/2025
ODEN DEVAUX	LOUIS	11/07/2025	01/07/2025
OUACHANI	DAOUD		
OUAMALICH	RAHHOU	10/07/2025	01/07/2025
OUBELLAOU	SMAAIL	30/06/2025	01/07/2025
PAILLASSON	MAXENCE	03/07/2025	12/07/2025
PAILLET	STEPHANE	15/07/2025	19/08/2025
PARRENIN	EDOUARD	15/07/2025	25/07/2025
PELLISSIE	JULIEN	07/07/2025	05/07/2025
PERCHET	AYSSAM		29/09/2025
PEYRAT	RODOLPHE	18/08/2025	29/08/2025
PIN	KYLLIAN	30/04/2025	
PINEL	ALEXANDRE	26/09/2025	09/09/2025
PIPIER	VALENTIN	29/07/2025	05/07/2025
PIQUET	BAPTISTE	18/07/2025	01/07/2025
PIQUET	MATHIS	27/08/2025	31/07/2025
PITOU	WILLY	10/07/2025	11/07/2025
PLASSON	BERTRAND	21/07/2025	18/08/2025
POCHON	SAMUEL	09/07/2025	01/07/2025
POMERET	CEDRIC		
POULENARD	MATTHIEU	15/07/2025	15/07/2025
RHODET	FLORIAN	18/08/2025	01/07/2025
RICHIR	MAXENCE	08/07/2025	12/07/2025
RION	VALENTIN	16/07/2025	03/07/2025
ROBERT	ORIANE	28/08/2025	03/07/2025
ROUASSI	YANIS	09/07/2025	01/09/2025
ROY (LIGUE JEUNE)	MATTEO		05/07/2025
SAADALLAH	ELYES	24/04/2025	04/08/2025
SABIN	CHRISTOPHE	05/05/2025	18/07/2025

SAHIN	SELMAN	22/07/2025	01/07/2025
SAPEY	FREDERIC		
SOUAK	REDA		
SOUDACHANH-MEILHEURAT	CELINE		
STERNON	SEBASTIEN	31/07/2025	09/07/2025
TABOUHOUT	AYOUB	18/08/2025	01/07/2025
TAHIR (LIGUE JEUNE)	FARES		01/07/2025
TARTARIN	JEAN NOEL	10/07/2025	16/07/2025
TASCI	HALIL	04/09/2025	04/09/2025
TATLI	RAMAZAN	18/08/2025	03/07/2025
TEKBICAK	TARIK	18/08/2025	01/07/2025
TEKIN	ATALAY NEBIH		
THIER	HONORE	08/09/2025	08/07/2025
TOK	MUSA	01/07/2025	10/07/2025
TOUSSAINT	FLORENT		01/07/2025
TOUZANI	HAMID	02/07/2025	09/07/2025
TROMPILLE	CORENTIN	09/07/2025	02/07/2025
UGUZ	SAMI		04/08/2025
UNAU	ALEXANDRE	26/06/2025	01/07/2025
VAISSE	THIERRY	22/07/2025	01/07/2025
VARAGNAT	CHLOE		07/09/2025
VIEIRA	LUDOVIC	07/07/2025	19/07/2025
VIOLETTE	ROBIN	21/07/2025	01/07/2025
VIVIEN MAGNIEN	SACHA	04/09/2025	01/09/2025
VUILLOT	MATHIS	11/07/2025	01/07/2025
YETIM	EMRE	29/08/2025	22/07/2025
ZHOURI	MOHAMED AYOUB	19/08/2025	01/07/2025
ZICCHI	MATHIEU	30/09/2025	27/08/2025

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2025/2026

Comme communiqué, pour les arbitres formés lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, et l'ensemble des arbitres qui renouvelleront leur licence d'arbitres pour la saison 2025/2026.

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

ATTENTION LA SITUATION DE CHAQUE ARBITRE EST A PRENDRE AU 01/07/2025

(Exemple : Si 35 ans au 16/06/2025 = L'arbitre rentre dans la catégorie des 35 ans et + au 01/07/2025)

- Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2025)

- Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
- Ne dispose pas de licence joueur (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 7 ou dernière visite médicale date de plus de 2 ans = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)

- Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2025)

- Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 6 = faire remplir

la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)

- 35 ans et plus au 01/07/2025 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin d'un Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain **avec date de visite médical après le 01/04/2025** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 25 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2025**.

L'ensemble des documents relatifs au renouvellement de licence, sont disponibles sur le lien suivant : [Documents – Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football](#)

COMPTE RENDU REUNION COMMISSION PREVENTION DU 25/09/2025

Présents : J. BELPALME – A. BERNARD – A. DEVEYLE - G. JACUZZI - J. MALIN - P. PITARD

Excusés : A. BOZONNET – M. MAITRE - C. MERIAUX

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 27/08/25

Approuvé

2/ Matchs sensibles

Pour les journées du 4 au 26/10/2025, 17 matchs sensibles :

D1 : 1 match

D2 : 6 matchs

D3 : 6 matchs

D4 : 4 matchs

3/ Fiches prévention

Les clubs reçoivent sur leur boîte mail officielle les fiches prévention concernant leurs équipes. La Commission remercie les secrétaires/dirigeants de club de bien faire suivre ce courriel aux éducateurs concernés.

3/ Courriers divers

Tous les courriers adressés à la Commission ont été traités, ou transférés aux commissions concernées.

4/ Catégories U15M et U15 F – Réunions de sensibilisation aux problèmes de violence sur et en dehors des terrains

La recrudescence de la violence dans les stades, toutes catégories confondues, est inadmissible. La Commission Prévention a donc décidé d'organiser des réunions de sensibilisation. La catégorie U15M et U15F a été choisie, et les personnes concernées ont été convoquées via les boîtes mails officielles. Merci aux secrétaires et dirigeants de bien faire suivre l'information.

Ces rencontres se feront à 19h30 précises, suivant la répartition géographique ci-dessous :

- à VILLARS LES DOMBES au stade (CENTRE DOMBES) le 13/10/2025

- à HAUTEVILLE LOMPNES au Casino (CO PLATEAU) le 20/10/2025

- à POLLIAT au stade (FC BRESSANS) le 27/10/2025

La Commission remercie par avance les clubs qui se sont portés candidats pour l'accueil de ces réunions.

5/ Dates à retenir

18/10/2025 : Assemblée Générale d'automne du District à l'Auditorium de PERONNAS

07/11/2025 : Soirée des récompenses à ATTIGNAT

Fin de la réunion 19h45

Prochaine réunion : jeudi 30 octobre 2025 à 18h au District.

La Commission Prévention recherche des bénévoles pour compléter son équipe. N'hésitez pas à candidater auprès du District sur l'adresse district@ain.fff.fr

COMMISSION FEMININE

Plateau féminin U9F-U11F-U15F

La commission féminine en lien avec la commission technique organisera un premier plateau féminin à destination de vos équipes U9F-U11F-U15F le **Samedi 11 Octobre prochain** à Attignat.

A cette occasion, merci de bien vouloir inscrire vos équipes exclusivement féminines en complétant les points suivants avant le **6 Octobre** : <https://forms.gle/GZrfRgcUe1DJwHbB8>

Les engagements actuels :

U9F	U11F	U15F
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU 1	ENT.S. REVERMONTAISE 1	BOURG SUD 1
FBBP 01 1	FBBP 01 1	AS ATTIGNAT 1
FC DOMBES BRESSE 1	OLYMPIQUE BUYATIN 1	ESSOR BRESSE SAONE 1
AIN SUD 1	AIN SUD 1	CS LAGNIEU 1
		FBBP 01 1
		AIN SUD 1

TOUTES FOOT – Appels à projets – Lancement de la 4^{ème} saison

La nouvelle saison de Toutes Foot est officiellement lancée ! Cette édition 2025/2026 donne aux clubs une nouvelle opportunité de développer le football féminin dans leurs structures.

Vidéo de présentation du dispositif : https://youtu.be/8uOG14Mkk_c

COMMENT PARTICIPER ?

L'engagement des clubs, le dépôt des actions et la sélection des lauréats se feront **de la même manière que l'année dernière**, à savoir via la plateforme dédiée : sur **Footclubs**, « Développer son club », puis « Toutes Foot ».

Les clubs pourront y inscrire leurs projets, suivre leurs actions et consulter les outils mis à disposition.

- **Je déclare** mon engagement club avant le 15 décembre
- **Je réalise** mon ou mes actions pour :
 - ➔ Augmenter le nombre de pratiquantes – joueuses (axe 1)
 - ➔ et / ou favoriser la mixité dans les différentes responsabilités – éducatrices, dirigeantes, arbitres (axe 2)
- **Je dépose** ma candidature en ligne avant le 5 mai pour les clubs. J'importe ma vidéo descriptive de 2 minutes maximum.

Lien tutoriel d'engagement : [Tuto Toutes Foot sur Portail club - YouTube](#)

POURQUOI PARTICIPER ?

Chaque club engagé pourra :

- Recevoir des bons d'achat Nike pour soutenir ses projets :
 - Tous les clubs participants : 300 €
 - Lauréats départementaux : 800 €
 - Lauréats régionaux : 1 800 €
 - Lauréats nationaux : 3 300 €
- Les lauréats régionaux seront invités à assister à la cérémonie nationale à Clairefontaine, lors d'un week-end exceptionnel réservé aux lauréats

CALENDRIER

- Engagements des clubs : jusqu'au 15 décembre 2025
- Déploiement des actions : jusqu'au 5 mai 2026 pour les clubs et jusqu'au 31 mai 2026 pour les instances
- Jurys départementaux : avant le 21 mai 2026
- Jurys régionaux : avant le 31 mai 2026
- Jury national : 12 juin 2026
- Cérémonie nationale : 4 et 5 juillet 2026

Renseignements complémentaires sur le dispositif auprès de Thibault VALLET (tvallet@ain.fff.fr ou 06.49.77.85.89)

Le Président de la Commission,
Vincent JACUZZI

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 30/09/2025

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, GUTIERREZ, VERNAY.

☺ ☺ ☺ ☺

Courriers :

- De FC Serrières Villebois concernant l'arbitrage de D5 poule A opposant Serrières à Culoz.
- Réclamation d'après match de Bâgé 2 contre Marboz 4, match n° 53987285.
- De l'EBS, situation d'une joueuse U18.
- De Manziat, à propos du match en D2 poule B – Misérieux 3 / Manziat 1.
- De l'AS St Laurent à propos d'une mutation d'un joueur, réponse faite.
- Du CS Viriat à propos de la coupe Morandas, réponse faite.
- De SC Mille Etangs, par rapport à la situation d'un joueur U13, réponse faite.

☺ ☺ ☺ ☺

Dossier n° 13

Match n° 54697771 : Bresse Nord FC 1 / Bressans FC 3 – U17 D3 poule F – du 27/09/2025.

Courrier du club de Bressans FC annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Bressans FC 3 : 0 but / -1 point
- Bresse Nord FC 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Bressans FC est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 14

Match n° 54704142 : Marboz 2 / Oyonnax ATT 1 – U20 poule A – du 27/09/2025.

Courrier du club de Marboz annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Marboz 2 : 0 but / -1 point
- Oyonnax ATT 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Marboz est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 15

Match n° 54697750 : Arbent Marchon 1 / Hautecourt Romaneche 1 – U17 D3 poule E – du 27/09/2025.

Courrier du club de Hautecourt annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Hautecourt Romaneche 1 : 0 but / -1 point
- Arbent 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Hautecourt est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 16

Match n° 54762799 : Centre Dombes Foot 3 / SC Mille Etangs 2 – Séniors D5 poule C – du 28/09/2025.

Courrier du club de Centre Dombes Foot annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Centre Dombes Foot 3 : 0 but / -1 point
- Mille Etangs 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Centre Dombes Foot est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 17

Match n° 53987285 : Bâgé le Chatel 2 / Marboz 4 – Séniors D4 poule D – du 27/09/2025.

Réserve d'après match de Bâgé le Chatel 2 contre Marboz 4 portant sur les équipiers avec équipe supérieure au repos. Réserve recevable.

Après pointage, des joueurs de Marboz 4 susceptibles d'avoir joué en équipe supérieure, il en ressort que tous les joueurs pouvaient participer à la rencontre.

En conséquence, la Commission valide le score acquis sur le terrain.

Le club de Bâgé le Châtel est redevable de la somme de 55 €uros au District.

Dossier n° 18

Match n° 54762450 : US Peyrieu Brens 1 / Le Mas Rillier 3 – Séniors D5 poule A – du 28/09/2025.

Courrier du club de Le Mas Rillier annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Le Mas Rillier 3 : 0 but / -1 point
- Us Peyrieu Brens 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Le Mas Rillier est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 19

– U18 Féminines à 11 –

Courrier du club de Crolles Bernin annonçant le forfait général de son équipe 2.

Le club de Crolles Bernin est redevable de la somme de 40 €uros au District.

Le président,
DELIANCE Maurice

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 29 Septembre 2025

Courriers clubs :

St Cyr Us : demande pour inversion rencontre D5 poule D du 4 octobre.

Curtafond Confrançon Fc : accord pour inversion rencontre D5 poule D **le 5 octobre à ST CYR 15h00.** ----- (**J10 retour à CURTAFOND le 28 février à 18h30**).

Fareins Saône Vallée : rencontre D4 poule C du 5 octobre **au stade LP GEOFFRAY à CHALEINS.**

Oyonnax Att. : rencontre D3 poule A du 5 octobre **au Complexe Sportif de VEYZIAT.**

Bords de Veyle Fc : arrêté municipal mairie de MEZERIAT pour 4 et 5 octobre.

----- demande inversion rencontre D2 poule A du 5 octobre.

Côt. Maximieux Villieu : accord pour **inversion** rencontre D2 poule A du 5 octobre (J14 retour inversé).

----- rencontre D4 poule B du 5 octobre à **13h00.**

Le Mas Rillier Fc : rencontre D3 poule B du 5 octobre à 15h00 **stade municipal de TRAMOYES.**

Le Mas Rillier Fc : rencontre D4 poule C du 5 octobre à 13h00 **stade municipal de TRAMOYES.**

Lagnieu Cs : demande de modification horaire rencontre D4 poule B du 5 octobre.

Ain Sud : accord pour rencontre D4 poule B du 5 octobre à **15h00.**

Suite à qualification pour le 5^{ème} tour de la coupe de France les rencontres de D1 du 28 septembre

Attignat As 1 – Guéreins Genouilleux As 1 et Feillens Us 2 – Bressans Fc 1
sont reportées **au 2 novembre.**

Éric CANARD, Jacques CONTET.

COMMISSION COUPES

Réunion du 29 Septembre 2025

Coupe René TREMBLAY et Coupe Emile FAIVRE prochain tour le 2 novembre.

Vous pouvez, via footclubs, inscrire vos équipes pour **la coupe R. MORANDAS** (vétérans) et **la coupe Peggy PROVOST** (féminines), un point sera fait la semaine prochaine pour déterminer le premier tour en fonction du nombre d'engagées.

Éric CANARD, Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 29 Septembre 2025

Courriers U15 :

Belley Cs : demande modification rencontre D2 poule B du 5 octobre.

Ain Sud : accord pour rencontre D2 poule B **le 4 octobre à 17h30**.

Le Mas Rillier Fc : rencontre D3 poule G du 5 octobre **au stade municipal de TRAMOYES**.

Ol. Sud Revermont01 : rencontre D2 poule A du 5 octobre **au stade L. EVIEUX à CEYZERIAT**.

Courriers U17 :

Mille Etangs Sc : rencontre D3 poule C du 11 octobre **à 13h30** (rencontre U20 16h00).

Courriers U20 :

Mille Etangs Sc : rencontre poule C du 11 octobre **à 16h00**.

Suite au 4^{ème} tour de la coupe Gambardella, le week-end du 18 octobre, des rencontres seront reportées :

En attente de validation du tirage par la LAURAFOOT.

Éric CANARD, Jacques CONTET.

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

Plan de Performance Fédéral

PPF U12 Clubs ayant répondu au questionnaire. Inscriptions closes
OL. SUD REVERMONT 01
F.C. VEYLE VIEUX JONC
BRESSANS F.C.
F.C. ST MAURICE DE GOURDANS
PLAINE REVERMONT FOOTBALL
C.S. VIRIAT
F.C. VEYLE SAONE
A.S. ATTIGNAT
A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ
E.S.R. ST MARTIN DU MONT
F.C. ST DENIS AMBUTRIX CHÂTEAU GAILLARD
CENTRE DOMBES FOOTBALL
OLYMPIQUE RIVES DE L'AIN
DOMBES BRESSE F.C.
ESSOR BRESSE SAONE
S.C. MILLE ETANGS
A.S. MISERIEUX TREVoux
BOURG SUD
VALSERHONÉ F.C.
U.S. REPLONGES
C.O. PLATEAU
F.C. MAS RILLIER
F.C. PRIAY
BRESSE TONIC FOOT
PLAINE TONIQUE FC
A.S. COLOMIEU
U.S. ST CYR SUR MENTHON
A.S. MONTREAL LA CLUSE
E.S.B. MARBOZ
AIN SUD
BELLEY C.S.
OLYMPIQUE BUYATIN
AMBERIEU FC
A.S. DORTAN LAVANCIA
F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
JASSANS FRANS FOOTBALL

PPF U13 Clubs ayant répondu au questionnaire. Inscriptions closes
PLASTICS VALLEE F.C.
BRESSANS F.C.
F.C. ST MAURICE DE GOURDANS
OL. SUD REVERMONT 01
PLAINE REVERMONT FOOTBALL
C.S. VIRIAT
F.C. VEYLE SAONE
A.S. ATTIGNAT
A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ
CENTRE DOMBES FOOTBALL
DOMBES BRESSE F.C.
ESSOR BRESSE SAONE
S.C. MILLE ETANGS
A.S. MISERIEUX TREVoux
BOURG SUD
VALSERHONÉ F.C.
U.S. REPLONGES
F.C. ST DENIS AMBUTRIX CHÂTEAU GAILLARD
C.O. PLATEAU
F.C. PRIAY
BRESSE TONIC FOOT
PLAINE TONIQUE FC
A.S. COLOMIEU
U.S. ST CYR SUR MENTHON
A.S. MONTREAL LA CLUSE
E.S.B. MARBOZ
AIN SUD
F.C. BORD DE VEYLE
BELLEY C.S.
AMBERIEU FC
A.S. DORTAN LAVANCIA
F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
PLASTICS VALLEE F.C.
JASSANS FRANS FOOTBALL
E.S.R. ST MARTIN DU MONT

Journées Promotionnelles

La Commission Technique recherche des installations sportives pour les manifestations suivantes :

- Futsal
- FESTIVAL U13
- JDFF

Pour candidater, courriel avec la boîte officielle avant le 10 octobre 2025.

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Rappel :

La commission foot réduit se réunit le lundi et le mardi.

Pour toutes demandes (changement d'horaire de lieu etc...) vous devez anticiper et envoyer un mail avant le mardi précédent les prochaines rencontres à district@fff.fr

Les mails qui arrivent après le mardi soir seront traités la semaine suivante.

Dates à retenir du début de saison :

Samedi 11 octobre 2025 :

Rencontre Ain /Savoie en U9 et U7 (secteur Bas Bugéy)

1^{er} Rassemblement féminin U9 et U11

Samedi 18 octobre 2025 :

1^{er} tour U13 festival foot Pitch

U13

Rappel :

Pour les U13 lors des rencontres vous devez obligatoirement utiliser la FMI. En dernier recours, s'il y a problème vous faites une feuille papier et vous devez nous la faire parvenir pour le lundi.

Remplissez correctement la feuille (numéros de licence et la lettre de la poule).

Changement de lieu :

Journée du 04 octobre 2026 :

Poule C : O Sud Revermont 1/AS Montréal 2 à Tossiat

Poule M : FC Mas Rillier 3/SC Portes de l'Ain 3 à Tramoyes

Poule Q : O Sud Revermont 3/Bourg Sud 4 à Tossiat

Changement d'horaire :

Journée du 4 octobre 2025 :

Poule D : Côtière MV 1/Plastics Vallée FC 3 à 15h00

Poule K : FBBP01 4 / US Culoz GC 2 à 12h00

Journée du 11 octobre 2025 :

Poule A : FBBP01 1/Centre Dombes Football 1 à 12h30

Poule E : FBBP01 3/FC Bord de Veyle à 12h30

Poule K : FC Vaux en Bugéy 1 / OL Rives de l'Ain 1 à Vaux en Bugéy 15h30

Rencontre reprogrammée :

Le 25 octobre 2025 :

Poule O : FC Bresse Nord 1/ Bresse Foot 01 2 à 13h30 à St Julien/Reyssouze

Le mercredi 5 novembre 2025 :

Poule G : ST Denis Ambutrix 1/ST Maurice de Gourdans 2 à 18h15 à ST Denis en Bugéy

Forfait général :

Poule O : Grièges Pont de Veyle 1 26€

Erreur sur la journée du 13 septembre les amendes sont annulées (problème sur portail bleu)

Poule L : Côtière MV 3

CM Bressolles 1

FC Vaux en Bugéy 2

FC Mas Rillier 2

Feuilles de match manquantes :

Journée du 13 septembre 2025 :

Poule Q : Bourg Sud 4 / Ent Revermontoise 3

Journée du 20 septembre 2025 :

Poule F : Ent Revermontoise 2 / US Arbent 1

Merci de nous les faire passer rapidement.

U11

2^{ème} phase : Pour tout changement de niveau, engagement ou retrait d'équipes pour la seconde phase, merci d'envoyer un mail à district@ain.fff.fr avant le 13 octobre dernier délai.

Rappel :

Après la fin des plateaux, vous devez **obligatoirement scanner la feuille du plateau** et rentrer les scores. **Remplissez correctement la feuille** (numéros de licence, scores, lettre de la poule).

Dans pratiques>>foot réduit>>U11, vous trouverez la démarche à suivre. Le mieux, c'est d'enregistrer les feuilles sur un ordinateur et de suivre la démarche du FAL. Evitons les portables.

Changement d'horaire :

Journée du 4 octobre 2025 :

Poule E : à Serrières à 11h00

Poule K : à Serrières à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 4 octobre 2025 :

Poule L : FC Mas Rillier 1/Côtière MC 2/CM Bressolles 2 à Tramoyes 10h00

Poule M : FC Mas Rillier 2/Côtière MV 3/ SC Portes de l'Ain 2 à Tramoyes 10h00

Merci au SC Portes de l'Ain qui vient en aide au club du FC Mas Rillier

Feuilles de plateau manquantes :

Journée du 13 septembre 2025 :

Poule B : Bourg Sud 1

Poule D : ST Cyr 1

Poule H : Bourg Sud 2

Poule J : US Culoz GC 1

FC Artemare Valromey 1

JS Bettant 1

Poule O : Ent Revermontoise 1 fém.

Poule P : FC Plaine Tonique 3

Journée du 20 septembre 2025 :

Poule F : AS Bâgé 1

Poule H : Bourg Sud 3

Poule J : FC Artemare Valromey 1

Poule R : AS Bâgé 2

Merci de nous les faire passer rapidement.

U9

2^{ème} phase : Pour tous changement de niveau, engagement ou retrait d'équipes pour la seconde phase, merci d'envoyer un mail à district@ain.fff.fr avant le 13 Octobre 2025 dernier délai.

Rappel :

Après la fin des plateaux, vous devez obligatoirement scanner la feuille du plateau.

Remplissez correctement la feuille (Nom Prénoms des joueurs, lettre de la poule).

Dans pratiques>>foot réduit>>U9, vous trouverez la démarche à suivre. Le mieux, c'est d'enregistrer les feuilles sur un ordinateur et de suivre la démarche du FAL. Evitons les portables.

Feuille de plateau manquantes :

Journée du 20 septembre 2025 :

Poule A : AS Dortan Lavancia 1

Poule G : ST Cyr 1

Poule H : CS Viriat 1

Poule Q : Côtière MV 2

Poule V : ST Laurent 1

Merci de nous les faire passer rapidement.

U7

Rappel :

Après la fin des plateaux, vous devez obligatoirement scanner la feuille du plateau.

Remplissez correctement la feuille (Nom Prénoms des joueurs, lettre de la poule).

Dans pratiques>>foot réduit>>U7, vous trouverez la démarche à suivre. Le mieux c'est d'enregistrer les feuilles sur un ordinateur et de suivre la démarche du FAL. Evitons les portables.

Calendrier des plateaux U7 : URGENT !!!!

Il nous manque les calendriers des secteurs suivantes :

Haut Bugey : poule Q

Val de Saône : poule H et J

Merci d nous les faire parvenir rapidement pour que l'on puisse les mettre sur le FAL.

Feuille de plateau manquantes :

Journée du 20 septembre 2025 :

Poule A secteur Bas Bugey : CS Belley

Poule K secteur Bresse : AS Hautecourt

Poule L secteur Bresse : FC Veyle VJ

Merci de nous les faire passer rapidement.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Compte rendu de la réunion de la CDTIS du 27 septembre 2025

Présents : MM. BAILLET Georges, BOURDON Bernard, JANNET Jean François, JANTET Bernard, MAGDELAINE Guy, MONTBARBON Gérard, PELLET François.

Excusé : M. PELISSON Bernard

Invité excusé : M. MALIN Joël

➤ Objet de la réunion :

- Organisation de la commission pour la saison 2025/2026
- Vérifications prévues lors de la saison 2025/2026
- Suivi des travaux de non-conformités majeures
- Suivi des équipements de contrôle
- Suivi de la réglementation

➤ Organisation de la commission pour la saison 2025/2026

- BAILLET G et PELLET F pour les secteurs Val de Saône Sud, Dombes et Côtière.
- BOURDON B et MONTBARBON G pour les secteurs Val de Saône Nord et Bresse.
- JANTET Bernard, MAGDELAINE G et PELLISSON B pour le secteur du Haut Bugey.
- BAILLET G et JANNET JF pour les secteurs Burgien et Ambarrois.

- Les installations du secteur du Bas Bugey seront prises en compte suivant la disponibilité des membres.

- Comptes rendus de visite et suivi des validations auprès de la CRTIS : JANNET JF

- Demande d'avis préalable pour le FAFA : JANNET JF

➤ Infrastructures recensées au niveau du district au 27 septembre 2025

243 installations dont 122 dotées avec un éclairage classé et 47 dotées d'éclairage non classé hors gymnases.

Composition des 243 installations : 11 gymnases, 1 terrain de Beach Soccer, 17 terrains en foot réduit et 214 en pratique de foot à 11.

Pour le foot à 11 et foot réduit : 182 terrains en pelouse naturelle, 1 en pelouse hybride, 36 en pelouse synthétique et 12 en stabilisé.

- Classement des terrains de foot à 11 :

- 2 en niveau travaux
- 1 en niveau T1
- 2 en niveau T2
- 8 en niveau T3
- 29 en niveau T4
- 89 en niveau T5
- 55 en niveau T6
- 28 en niveau T7

- Classement des éclairages :

- 2 de niveau E4 - 7 de niveau E5 – 33 de niveau E6 – 27 de niveau E7 et 53 classés au niveau E E Entraînement
- 45 éclairages en LED sur 122.

ÉCLAIREMENT HORIZONTAL							
EhMoy mise en service	2 300	1 250	750	400	250	150	-
EhMoy à maintenir (L)	1 840	1 000	600	320	200	120	75
U1h rapport EhMin/EhMax	≥ 0,6	≥ 0,5				≥ 0,4	-
U2h uniformité EhMin/EhMoy	≥ 0,7				≥ 0,6		≥ 0,4
Glare Rating (GR)	50				-		
Indice de Rendu des Couleurs (Ra)	70				60		
Périodicité	Sources classiques (Iodures Métalliques - IM) : annuelle Sources LED : tous les 2 ans et/ou à chaque fois que la compétition l'exige Pour l'éclairage de substitution (E1 à E3) : tous les 6 ans				Sources classiques (IM) : tous les 2 ans Sources LED : tous les 4 ans		

➤ Les vérifications programmées pour la saison 2025/2026 :

- 48 installations dans le cadre des vérifications décennales et des installations dans le cadre du FAFA.
- 39 éclairages dans le cadre des visites bisannuelles, quadri annuelles et dans le cadre du FAFA.

A noter que pour les vérifications FAFA, la commission ne peut intervenir qu'après la fin des travaux. Certains propriétaires d'installation ont engagé des démarches mais avec un planning aléatoire.

➤ Vérifications traitées du 1^{er} juillet au 30 septembre

- 15 installations et 6 éclairages

➤ Vérifications à prévoir durant la période du 30 septembre au 30 janvier

- 10 installations et 11 éclairages

➤ Installations ayant des non-conformités majeures à lever (zone de sécurité à 2,50 m non respectée)

- Villars Les Dombes : stade Cécile et René Martin 2
- Saint Julien sur Reyssouze : stade municipal
- Viriat : Parc des sports n° 3

Suivi sous la responsabilité de la CDTIS.

➤ Installations ayant des non-conformités mineures à lever.

La CDTIS, en concertation avec la CRTIS, effectue les relances auprès des propriétaires des installations avec copie aux clubs.

- Hauteville (complexe annexe) arcs boutants des buts à supprimer
- Château Gaillard : arcs boutants des buts à supprimer
- Saint Jean de Niois : bancs de touche et main courante à remettre en conformité
- Pont d'Ain : liaison vestiaires/aire de jeu et mains courantes

➤ Suivi des équipements de contrôle

- Aucun achat à prévoir durant la saison 2025/2026.
- Les luxmètres seront à transmettre en fin de saison à la société Testo pour étalonnage.

➤ Point sur la réglementation

La réglementation du 1^{er} juillet 2021 demeure inchangée et sera d'actualité pour cette saison 2025/2026. Les éclairages classés E Entraînement lors d'une vérification initiale n'ont pas besoin de confirmation.

➤ Informations

- Suivi des Autorisations d'Ouverture au Public. A ce jour, la CDTIS a référencé 191 AOP sur 226. La commission continue l'actualisation des dossiers administratifs. Désormais toutes les demandes de classement décennales transmises à la ligue sont accompagnées d'une AOP si celle-ci n'est pas déjà enregistrée dans Stadium.

➤ Date prévisionnelle de la prochaine réunion

Samedi 24 janvier 2026 à 9h30.

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable installation

Néant

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

Néant

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stade Cécile et René Martin 2 de Villars Les Dombes NNI 014430102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade du Colombier de Virieu Le Grand NNI 014520101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la Ligue.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

Eclairage du stade de Grolée/ Saint Benoit NNI 013380101 -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Demande de réintégration de classement d'une installation

- Terrain municipal de Saint Nizier le Désert NNI 013810101 pour un classement rn foot réduit à 5. Attente de décision de la ligue.

Attente de levée de non-conformités majeures pour une réintégration de classement

- Stade municipal de Saint Julien sur Reyssouze NNI 013670101
- Parc des sports 3 de Viriat NNI 014510103

Programmation du mois d'octobre 2025

- Installation (éclairage et terrain) du stade de Poncin NNI 013030101
- Eclairage du stade Gaillard 1 de Saint Martin du Mont NNI 013740101
- Eclairage du stade des Petits Oiseaux de Thoissey NNI 014200101
- Gymnase Saint Martin de Miribel NNI 012499901

Pour la CDTIS : JF JANNET